



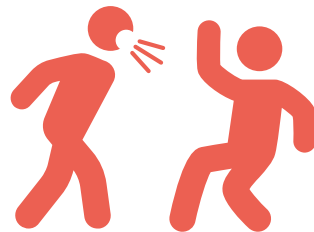
Livret d'information sur la maltraitance

Ce livret est pour les Résidents.

Il explique ce que c'est que la maltraitance.

Il explique ce qu'il faut faire si on voit de la maltraitance.

Il explique ce qu'il faut faire si on est maltraité.



LA MALTRAITANCE C'EST QUOI ?

Maltraiter cela veut dire faire du mal.

La maltraitance ça peut être :



- **La maltraitance physique** : on me frappe ou on agresse mon corps (viol ou abus sexuel).



- **La maltraitance psychologique** : on me parle mal, on me crie dessus, on m'insulte, on ne m'écoute pas.



- **La maltraitance financière** : on me vole mon argent ou mes affaires.



- **La maltraitance médicamenteuse** : on me donne trop ou pas assez de médicaments.



- **L'atteinte à la liberté** : on décide à ma place ou on m'enferme.



- **La négligence** : on ne prend pas soin de moi ou on ne me donne pas ce dont j'ai besoin.



L'atteinte à la liberté c'est quand quelqu'un m'empêche de faire ce que j'ai le droit de faire.



La négligence c'est quand quelqu'un ne s'occupe pas de moi. Par exemple, la personne ne me lave pas, ne m'habille pas ou ne me donne pas à manger.

POURQUOI PARLER DE MALTRAITANCE ?

- C'est interdit d'être maltraitant. C'est puni par la loi.
- C'est important pour Adef Résidences d'en parler. Il ne faut pas la cacher.
- C'est important de ne pas rester seul.

- Il faut pouvoir en parler. Tout le monde doit pouvoir parler.
- Il faut aider les personnes maltraitées.
- Ça fait souffrir.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

N'ayez pas peur. Il faut en parler, c'est important.
Il faut être accompagné.



- Si on me maltraite. Je suis victime.
- Si je vois quelqu'un de maltraité. Je suis témoin.
- Si je maltraite quelqu'un. Je suis maltraitant.

QUI PEUT ÊTRE MALTRAITANT ?

- Un professionnel.
- Un Résident.
- Quelqu'un de ma famille ou un proche.
- Une personne de l'extérieur.

QU'EST-CE QUE JE RESSENS QUAND JE SUIS MALTRAITÉ ?



Peur



Honte



Tristesse



Angoisse



Stress



Peine












Colère



Rancœur
(sentiment qui reste
en nous si on en
veut à quelqu'un)

QUI DOIS-JE PRÉVENIR ?



-  . J'en parle au Directeur de l'Établissement.
-  . J'en parle à un professionnel de confiance.
-  . J'en parle à mon tuteur ou curateur.
-  . J'en parle à quelqu'un de ma famille ou un proche.
-  . J'appelle le 3977. C'est une association contre la maltraitance. Elle m'écoute et m'accompagne si je suis victime ou témoin de maltraitance.
-  . Je me rends sur le site internet 3977.fr
-  . J'écris un courrier à la Présidence d'Adef Résidences : Adef Résidences 19-21 Rue Baudin – 94207 Ivry-sur-Seine cedex.
-  . J'envoie un mail : presidence@adefresidences.com
-  . J'appelle la Police au 17.



**En cas de situation de maltraitance,
je ne reste pas seul, j'en parle.**

Adef Résidences



19/21 rue Baudin 94207 Ivry-sur-Seine cedex
Tél. 01 46 70 16 02 - Mail : communication@adefresidences.com

www.adef-residences.com

(ne pas oublier le "residences" pour nous trouver)